

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET :** Avenant n°3 à la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'octroi de l'aide aux transports sur les réseaux métropolitains à destination des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation et titulaires d'un contrat d'engagement réciproque.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la Métropole Aix-Marseille-Provence un financement d'un montant de 2 350 764 € correspondant à l'aide aux transports sur les réseaux métropolitains à destination des bénéficiaires du RSA ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°3, dont le projet est annexé au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 2 350 764 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.  
Les élus du groupe "Socialiste et Écologiste" votent contre.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**